

JETFLY AVIATION

Ou vous voulez, quand vous voulez!



La première compagnie européenne d'avions en propriété partagée fête ses six années de services à travers l'Europe, et particulièrement à La Mole.

La formule était nouvelle en France autour des années 1997-98. Trop nouvelle sans doute puisque c'est le Luxembourg qui a ouvert ses bras à Jacques Lemaigre du Breuil, passionné d'aviation, pionnier d'un type de service qui ne cesse de se développer.

Dès l'âge de 14-15 ans, Jacques savait qu'il serait pilote un jour. Ce genre de virus ne se soigne pas. Malgré un passage dans l'audit et la banque privée, Jacques Lemaigre du Breuil n'a eu de cesse de piloter, de passer son brevet (à 18 ans), puis toutes les qualifications qui façonnent les pilotes professionnels. De telle façon qu'au début des années 90, tombé amoureux du TBM 700 construit par Aérospatiale (aujourd'hui EADS), et n'ayant pas le million de dollars nécessaire à son achat, il trouve cinq amis qui mettent la main à la poche, en même temps qu'arrive un prêt bancaire. C'est parti pour la propriété partagée, une idée toute neuve sur notre vieux continent. Jacques saura plus tard que les Américains ont eu la même idée peu auparavant au sein de la société Netjets, à la démesure des USA. Cette société décide de mettre quelques uns de ses 500 jets sur l'Europe en 1998. C'est le détonateur qui fait exploser les dernières réticences de Jacques. Il quitte la banque et se lance, avec ses amis du début, dans la création de JETFLY Aviation.



L'avion de terre contre l'avion de fer

Comment lutter contre le géant américain qui venait s'implanter en Europe, et que venait d'acheter le multimilliardaire Warren Buffett ? La lutte du pot de fer contre le pot de terre. Mais le Français est malicieux. Là où l'américain mettait des jets, JETFLY mettrait des TBM 700, cet avion caractérisé par un moteur turbo-réacteur certes, mais aussi par une hélice. Le coup de génie. En effet, si les performances du TBM 700 sont inférieures (à peine) à celles du jet, son hélice lui permet d'atterrir sur les pistes les plus courtes. Résultat : tandis que l'américain pose ses appareils sur 550 pistes en Europe, JETFLY pose les siens sur 2.200 aérodromes. Et cela change tout. En effet, un long discours est inutile pour comprendre que le client veut se poser le plus près de sa destination, donc sur des aérodromes aux pistes courtes. A quoi lui sert-il de prendre un avion privé pour atterrir à Nice s'il veut se rendre à Saint-Tropez ? L'aérodrome de La Mole fait mieux l'affaire (comme le font mieux ceux de Courchevel, Belle-Ile ou Lausanne). Le TBM 700 (5 passagers), ou maintenant le Pilatus PC-12 (9 passagers), grâce à leurs hélices, peuvent s'y poser en toute quiétude. Et grâce à leur turbo-réacteur (on les appelle des « turboprop » pour turbo propeller), qui leur assure une vitesse de croisière de 550 km/h, ils mettront quasiment le même temps qu'un jet sur les trajets européens.



Cela ne constitue pas le seul avantage du turboprop. Il y a en second lieu, le pouvoir d'achat qui n'est pas le même en Europe ou aux Etats-Unis. Le coût d'un turboprop est sensiblement la moitié moins élevé que celui d'un jet. Voilà un aspect loin d'être négligeable. Enfin, psychologiquement, il s'avère qu'un avion à hélice, même doté d'un turbo-réacteur, décomplexé les propriétaires européens qui craignent toujours le reproche d'une dépense somptuaire.

Une tranche d'avion

L'offre de JETFLY est simple, mais comme toujours il suffisait d'y penser. Le principe consiste à découper l'avion en tranches et à les vendre. Par exemple, 1/8è d'avion coûte environ 400.000 dollars, plus les frais mensuels d'entretien et de personnels. A la portée de très nombreuses sociétés européennes.



L'achat d'une part donne évidemment des droits. Quels sont-ils ?

- 1 – Par exemple, 1/8è d'avion donne droit à 62h de vol chaque année.
- 2 – L'achat s'amortit de façon comptable et fiscale.
- 3 – Dans le marché de l'occasion, les avions, (tous sérieusement entretenus par leur constructeur respectif), se revendent à prix coûtant. C'est donc plus un capital qu'on immobilise, qu'une dépense.
- 4 – La propriété partagée, fractionnée, vous offre une souplesse d'emploi du temps incomparable. Le préavis pour commander son voyage n'est que

L'envol de l'aviation d'affaires

de 12 heures. A partir de ce simple appel téléphonique vous indiquez votre destination et votre horaire. L'avion est prêt à voler, votre équipage est là qui vous attend. Une fois rendu à destination, il vous attend pour repartir. Si c'est à l'occasion d'un séjour, il revient vous chercher. Si vous avez plusieurs étapes à faire dans la journée, il reste à vos ordres et vous ramène le soir chez vous. Bref, on l'aura compris, c'est le taxi en avion. Mais ça n'est pas l'avion-taxi. La nuance est de taille. En effet, la propriété partagée induit que seul votre temps de parcours est décompté. Pas le positionnement ni le retour, s'ils se font à vide. Le contraire de l'avion-taxi qui facture le retour à vide, ce qu'on appelle « les mises en place ». Cela change toute l'utilisation de l'avion et de ses coûts. C'est au gestionnaire, JETFLY, de se débrouiller ensuite, soit pour attendre un autre co-proprétaire, soit pour aller le chercher à proximité de votre point d'arrivée, selon le principe de « l'avion-nomade » qui ne rentre pas souvent à sa base, mais attend son client un peu partout sur les 2.200 aérodromes en Europe.

5 - A bord, vous pouvez être seul ou accompagné des personnes de votre entourage. Vous pouvez vous reposer, ou travailler vos dossiers en toute discrétion. Il faudrait être bien inconséquent pour ne pas s'intéresser, lorsqu'on est un grand patron, au service de JETFLY.

Jacques Lemaigre du Breuil est l'administrateur délégué de la société Jetfly Aviation créée par lui en 1999. La société emploie 20 personnes, dont 11 pilotes professionnels ayant tous plus de 3 500h de vol. Elle compte 4 avions TBM 700 (5 passagers) et 3 Pilatus PC-12 (9 passagers). Deux avions supplémentaires Pilatus PC-12 (un best seller déjà vendu à plus de 600 exemplaires dans le monde entier) seront livrés en décembre. Les avions sont à la disposition des co-proprétaires, 365j par an. Le préavis d'appel pour réserver est de 12h.



Pour tout renseignement :

JETFLY Luxembourg
4, allée Léopold Goebel
L-1635 Luxembourg
Tel : +352 26 09 19 19
Fax : +352 26 43 27 24

JETFLY Genève
Route H.C. Forestier 28
CH -1217 Meyrin
Tel : +41 22 717 86 14
Fax : + 41 22 788 30 01

Internet : www.jetfly.net



JETFLY AVIATION

Fly where you want, when you want!

The top-dog of private jet aviation in Europe is a Frenchman : Jacques Lemaigre du Breuil. He created his company, Jetfly Aviation, in 1999 in Luxemburg with a single plane, a TBM 700. Today he owns four of them, plus three Pilatus PC12s, and his company employs 20 people, of which 11 are professional pilots all with over 3,500 flying hours. With its concept of shared ownership, Jetfly allows its co-owners to travel 365 days a year to 2,200 airports in Europe. It is the only company which can currently offer such a range of destinations. The client buys an eighth, 1/4 , or 1/2 of an aircraft and thus acquires a certain number of hours of flying time (62 hours for a one-eighth

share), only paying the monthly maintenance costs and the occupied hourly fee. He or she simply orders his plane 12 hours beforehand and the plane, complete with crew, will take the client wherever he wishes, even to the smallest airports with the shortest runways. Then the plane either waits for the client, or returns empty, and only the hours that he has actually occupied the plane are counted, in contrast to taxi-planes which invoice empty returns.

JETFLY is the first European fractional private jet scheme, a concept which until now only existed in the United States.